



Direction Générale
Direction Déléguée
Dossier suivi par :
Mme MEYZA
Téléphone : 03 23 97 56 47
Télécopie : 03 23 97 56 57
secretariat.direction@ch-lenouvion.fr

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE

DU CENTRE HOSPITALIER DE LE NOUVION-EN-THIERACHE

Le Directeur Général,

Vu la Loi n° 2011-940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la convention de direction commune du 8 avril 2016 entre les centres hospitaliers d'Hirson, de Vervins et de Le Nouvion-en-Thiérache,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 22 juillet 2016, Monsieur Patrick TREPANT est nommé dans le cadre de la convention de direction commune susvisée, en qualité de Directeur Général des Centres Hospitaliers de Le Nouvion-en-Thiérache, d'Hirson et de Vervins, à compter du 1^{er} septembre 2016,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 22 juillet 2016, Madame Martine TATINCLAUX est nommée dans le cadre de la convention de direction commune susvisée, en qualité de Directrice Adjointe des Centres Hospitaliers de Le Nouvion-en-Thiérache, d'Hirson et de Vervins, à compter du 1^{er} septembre 2016,

Vu l'article L. 6141-1 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions du directeur d'un établissement public de santé,

Vu les articles D.6143-33 à D. 6143-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Délégation de signature à caractère général est donnée à Madame Martine TATINCLAUX, Directrice d'Hôpital, Directrice Adjointe des Centres Hospitaliers de Le Nouvion-en-Thiérache, d'Hirson et de Vervins.

Cette délégation s'exercera en matière d'affaires générales, de finances, de gestion des ressources humaines, d'investissements, de travaux, de services économiques et de qualité-gestion des risques du Centre Hospitalier de Le Nouvion-en-Thiérache.

Article 2 :

La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} mai 2017.

Article 3 :

La présente décision sera publiée par tout moyen la rendant consultable et portée à la connaissance du Conseil de Surveillance et du comptable de l'établissement.

Fait à Le Nouvion-en-Thiérache, le 01 Mai 2017

Le Directeur Général

P. TREPANT



Copies :

- intéressés
- M. le Président du Conseil de Surveillance
- M. le Trésorier de Le Nouvion-en-Thiérache

La Directrice Adjointe

M. TATINCLAUX

